

# VERTIKAL AQUASTOP L

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

## → DÉSIGNATION

**PROCÉDÉ D'ASSÈCHEMENT DES MURS PAR HYDROFUGATION DE MASSE CRISTALLISANTE ET STOPPANT L'HUMIDITÉ ASCENSIONNELLE DANS LES MURS EN MATÉRIAUX CREUX**

## → CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Consistance : Liquide incolore
- Densité spécifique : 1,25 à 20 °C
- Point éclair : Non concerné
- Matière active : 42 % (+/- 1 %) SILICATE DE SODIUM
- Ininflammable et non toxique
- Odeur : Inodore

Laboratoire EXCELL - Zone Verte



ATTESTATION N°243-44036a  
Délivrée à CB Evolution-VERTIKAL®

## → DESTINATION

### EMPLACEMENT

- Murs constitués par des matériaux de construction creux de type briques, parpaings, agglos, béton cellulaire type Siporex ou similaire, etc.
- Pour murs constitués de matériaux pleins ou denses, de type brique pleine, pierre calcaire, pisé, torchis, bauge, glaise, mortier, utiliser **VERTIKAL AQUASTOP C**.
- **VERTIKAL AQUASTOP L** est destiné à tous travaux devant solutionner les remontées d'humidité par capillarité dans les murs creux. Également destiné aux travaux préparatoires en pied de murs sur supports humides ou salpêtrés avant mise en peinture ou pose d'un revêtement.

## → RÉFÉRENCE

Ce Procédé a fait l'objet d'une analyse par le Laboratoire Excell dont les conclusions ont permis de délivrer l'attestation **Zone Verte Excell** n°243-44036a valable jusqu'au 02/08/2026.

## → ASSURANCE

**VERTIKAL AQUASTOP L** est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie GENERALI au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure. Elle a pour but d'informer ses utilisateurs sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont communiqués à titre indicatif. Toutefois, ils ne peuvent se substituer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à traiter. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent, sans préavis, et nous recommandons à l'utilisateur, de vérifier, auprès de nos services et avant toute mise en œuvre, que la présente fiche technique n'a pas été remplacée par une édition plus récente.



**VERTIKAL®**  
REVÊTEMENTS DE FAÇADES

© CB Evolution - VERTIKAL® 2003 - v.10.2024

## → PROPRIÉTÉS

- **Cristallise au contact de l'humidité contenue dans les matériaux.**
- **Cristallisation générant une véritable barrière étanche et définitive.**
- **Barrière insoluble au contact de l'eau, traitement curatif des maçonneries.**
- **Barrière insensible aux réactions chimiques naturelles créées par les matériaux.**
- **Transformation des matériaux hydrophiles en matériaux hydrophobes.**
- **Évite salpêtre, auréoles, traces blanchâtres et tâches.**
- **Exclu les boursoufflures et cloquages des enduits causés par les remontées d'humidité.**
- **Ne contient pas de solvant (COV), est totalement inodore, ininflammable et non toxique.**

## → MISE EN OEUVRE

### AVANT PRÉPARATION

- Pour un traitement efficace, la zone d'intervention devra se situer au niveau du sol de l'habitation. Dans le cas de vide sanitaire ou cave enterrée ou semi-enterrée, il faudra également tenir compte du sol naturel.
- Il est nécessaire de se renseigner auprès du propriétaire de l'immeuble de l'éventuelle présence dans les murs de câbles (électriques, téléphoniques, fibres, etc.) ou tuyauteries (eau, évacuation, gaz, etc.). Ces présences peuvent aussi être signalées par un détecteur de métaux (type GMS 120 Professional BOSCH ou similaire).

### PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Pour un traitement efficace dans le cas de vide sanitaire ou cave enterrée ou semi-enterrée, la zone d'intervention devra également tenir compte du sol naturel.
- Les sols ou toutes autres parties nécessaires sont à protéger, notamment en intérieur.
- Piquage des boursoufflures et cloquages de la zone à injecter jusqu'à la hauteur des désordres, dépoussiérage suivi du traitement **VERTIKAL STOPSEL** au moment de l'injection.

### FORAGE

- Traçage des puits de forage à 15 cm au-dessus du sol, espacés tous les 10 cm.
- Diamètre de forage, 10 mm. Le forage doit respecter une légère inclinaison vers le bas (angle entre 15° et 20°). La profondeur du forage doit être équivalente à l'épaisseur du mur moins **4 cm**.
- Pour isoler les murs mitoyens non traités (périphériques et de refend) des murs traités, une **Barrière Verticale** de 1,50 m minimum **est obligatoire**.

### INJECTION

- L'injection doit se faire trou par trou à l'aide d'une pompe basse pression avec un compteur de passage. La quantité à injecter est de 1,5 litre par mètre linéaire et par tranche de 10 cm d'épaisseur de mur. Cette quantité proportionnelle à l'épaisseur du mur devra être injectée de façon équitable dans chaque trou avant le rebouchage des puits de forage au mortier **PCI POLYCRET 327** ou au **VERTIKAL MORTIER R3**.

### NETTOYAGE

- Dans le cas de l'écoulement du **VERTIKAL AQUASTOP L** sur le sol, nettoyer abondamment à l'eau claire avant séchage du produit. Il en est de même pour les outils avant le séchage du **VERTIKAL AQUASTOP L**.

### TEMPS DE SÉCHAGE

- La barrière est naturellement constituée dans les deux à trois jours suivant l'injection.
- Pour toutes interventions de finitions sur les parois du mur et selon le taux d'humidité contenu dans le mur, prévoir 1 mois de séchage par tranche de 5 à 10 cm d'épaisseur de mur.
- Vérification de séchage définitif : si un relevé à la bombe à carbure a été réalisé avant traitement, un contrôle peut être effectué après la durée indiquée ci-dessus.

### RÉFECTION

- La pose d'un mortier ou d'un enduit **VERTIKAL®** peut être réalisée dès lors que l'humidité sera inférieure à 5 %.
- Le rebouchage des puits de forage au mortier ne pourra s'effectuer qu'une fois le temps de séchage respecté et le taux d'humidité contenu dans le mur traité vérifié, au cas où un complément d'injection devrait être nécessaire.
- Le rebouchage des puits de forage au mortier pourra s'effectuer au moment de l'intervention façade.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Stocker à l'abri du gel et de l'humidité.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur [www.vertikal.fr](http://www.vertikal.fr)).

